

1



# L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF YAC'HUSAAT DISTROLL



Scannez-moi  
pour me consulter  
en ligne



**Douarnenez**  
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

Eau et Assainissement  
Dour ha puraat an dour



# QU'EST-CE QUE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME OU NON COLLECTIF ?

Un système d'assainissement qui n'est pas raccordé au « tout à l'égout » est dit « non collectif », « autonome » ou encore « individuel ».

Les maisons individuelles non raccordables au système collectif doivent être équipées d'un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la législation.

Bien conçu et correctement entretenu, le système d'assainissement non collectif permet un traitement efficace des eaux usées domestiques.

Pour le maintenir en bon état de fonctionnement et pour augmenter sa durée de vie, un entretien régulier est nécessaire.

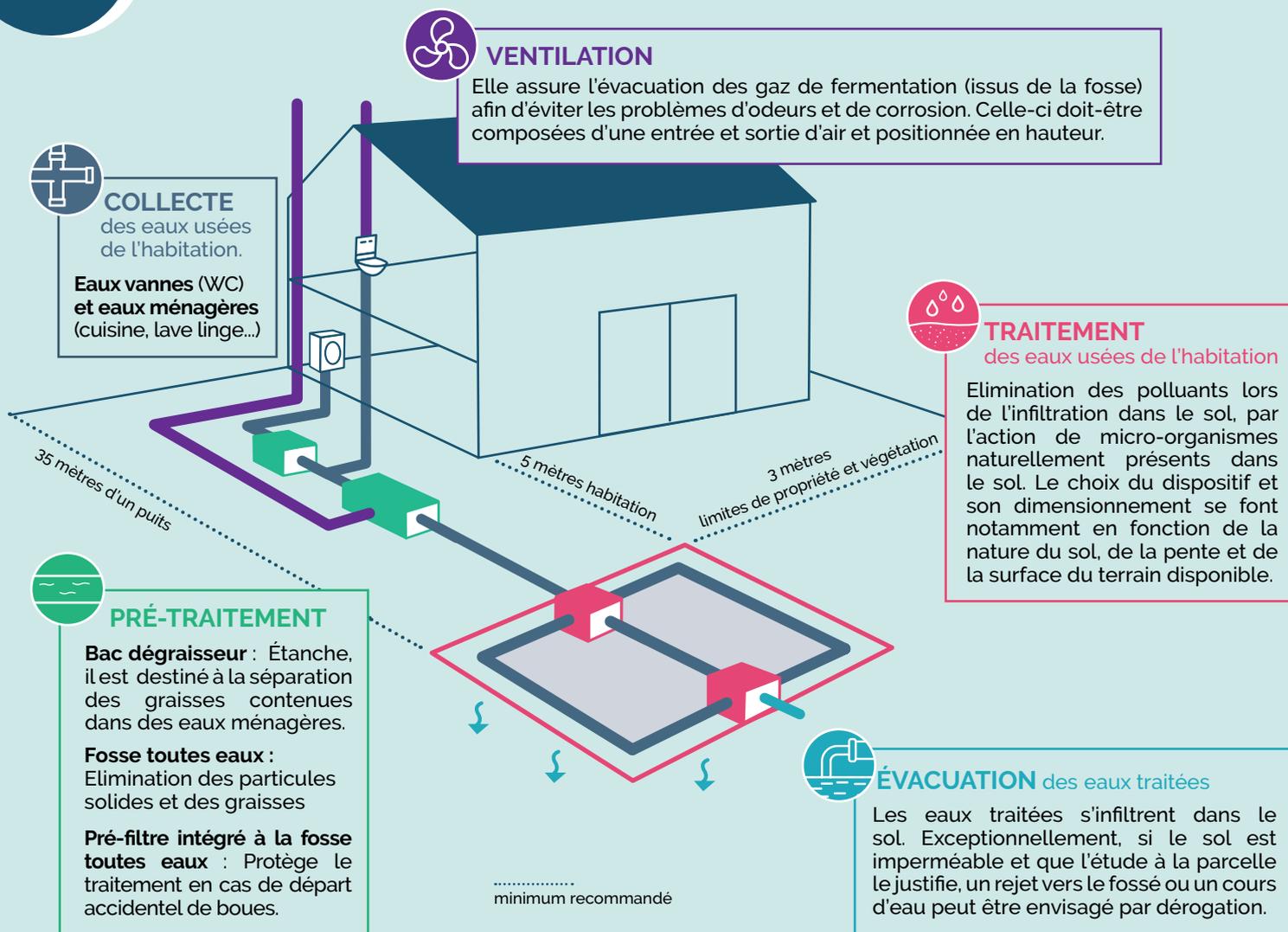


## Le saviez-vous ?

Conformément au Code de la santé publique, vous avez obligation de vous raccorder au réseau collectif lorsque ce dernier est au droit de votre habitation.



# QUEL EST LE FONCTIONNEMENT ?



# COMMENT BIEN ENTREtenir VOTRE INSTALLATION ?



## Bac dégraisseur

Nettoyage : 2 fois/an  
Vidange : tous les 3/4 ans

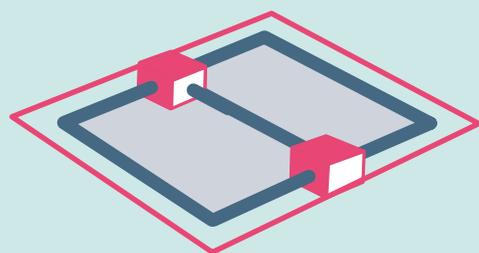


## Pré-filtre

Nettoyage : 1 fois/an

## Fosse toutes eaux

Vidange : tous les 3/4 ans



## Traitement

Vérifier le bon écoulement des effluents au niveau du regard de répartition et s'assurer que le regard de bouclage soit sec  
1 fois / an

### Assurez-vous que :

- La surface de l'installation reste engazonnée pour permettre les échanges gazeux entre l'air et le sol, indispensables à la flore bactérienne qui traite la pollution organique,
- Le système soit protégé de toutes charges lourdes (circulation/stationnement de véhicules, pâture d'animaux, etc.),
- L'installation est hors d'atteinte de tout système racinaire provenant d'arbres ou d'arbustes.

### Au quotidien, ne pas jeter dans les éviers ou les WC :



Les huiles de friture et de vidange,

Les emballages plastiques, les lingettes



Les liquides corrosifs (White Spirit, acide, soude, etc.), les peintures, les hydrocarbures,



Les produits désinfectants (Eau de Javel, etc.) doivent être utilisés en quantité raisonnable afin de ne pas nuire au bon développement de la flore bactérienne présente dans la fosse.



# QUEL EST LE RÔLE DU SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT ?

Au sein du service Eaux et Assainissement de Douarnenez Communauté, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a pour mission de s'assurer que les installations d'assainissement non collectif sont conçues, implantées et entretenues de manière à ne pas présenter de risques sanitaires et environnementaux ou de nuisances pour les bénéficiaires et leur voisinage.

Ainsi, ce service assure :

- Le contrôle de conception avant toute installation nouvelle ou réhabilitation,
- Le contrôle de bonne exécution des travaux des installations nouvelles ou réhabilitées,
- Le contrôle diagnostic des installations existantes dans le cadre des ventes,
- Le contrôle périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes

En contrôlant votre installation d'assainissement non collectif, le SPANC s'engage à mettre en oeuvre l'expertise nécessaire pour vous aider à vous conformer à la réglementation.

De la même manière que les usagers raccordés à l'assainissement collectif, les usagers d'une installation d'assainissement individuel doivent s'acquitter d'une redevance annuelle.



**Pour effectuer vos démarches  
ou nous contacter :**

**eaudzco.bzh**



**02 98 74 46 45**

**Urgence eau et assainissement  
24h/24 et 7j/7**

**06 73 98 95 91**

Douarnenez Communauté  
75 Rue ar Véret, 29100 Douarnenez  
[eaux@douarnenez-communaute.fr](mailto:eaux@douarnenez-communaute.fr)  
9h à 12h et de 14h à 17h00